

Le journal des Locataires

Habitat
Eurélien 
VOTRE SOLUTION LOGEMENT

Juin 2022 - N° 26

 Logi'EL
Acteur du logement d'Eure-et-Loir

Sommaire

Travaux 2022-2023

Pour améliorer la performance
énergétique des logements **p.02**

Vu dans la presse **p.04**

Les Régies de Quartiers **p.05**

**L'accession sociale
à la propriété** **p.06**

**Les troubles
de voisinage** **p.06**

Zoom sur... **p.07**
Les travaux d'enrobés

Rappel **p.08**
Les modalités de paiement
Vos avis d'échéance par mail



Adresse physique
6 rue Jean Perrin • 28300 Mainvilliers
Adresse postale
BP 379 • 28007 Chartres cedex
Tél. 02 37 91 72 49
Mail contact@habitat-eurelien.fr

www.habitat-eurelien.fr

Du lundi au jeudi
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

Le vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

*Plus qu'un logement
une qualité de vie !*

Le Journal des Locataires
Semestriel édité par Habitat Eurélien
6 rue Jean Perrin • 28300 Mainvilliers
Directeur de la publication : P. Bléty
Tirage : 10 000 exemplaires
© Droits réservés et iStock.
Mise en page : www.lemon-c.com 

Édito

Bel été !

Alors que les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire sont encore très présentes, la hausse brutale et inattendue du tarif du gaz et de l'électricité a augmenté le risque de précarisation.

La décision du gouvernement d'instaurer un bouclier tarifaire du gaz est une réponse, mais malheureusement ne suffira pas pour revenir à la situation d'avant.

Votre bailleur s'est engagé plus que jamais dans un vaste plan de travaux visant à améliorer l'isolation thermique du parc et les équipements afin de limiter les hausses de charges.

Vous serez amené en fin d'année

2022 à élire vos représentants qui siègent dans nos instances. Par exemple, ceux-ci se sont engagés à nos côtés dans une démarche visant à améliorer la qualité de notre service rendu.

Enfin, vous avez peut-être découvert notre nouveau logo, plus contemporain, plus tourné vers nos métiers autour du logement, et qui s'inscrit dans une démarche de développement de la notoriété d'Habitat Eurélien, premier bailleur social du département.

Éric GÉRARD & **Philippe BLÉTY**
Président & Directeur général

Travaux 2022-2023

Pour améliorer la performance énergétique des logements

721

logements individuels pour...

27,8 M€

(38 000 € en moyenne par logement)

01 - AUNEAU

30 rue Pasteur

Étiquette énergétique : de F à C

26 rue de Chartres et 2 rue Aristide Briand

Étiquette énergétique : de F à C

02 - BARJOUVILLE

Rue des Vaugautiers

Étiquette énergétique : de E à B

03 - BÉVILLE-LE-COMTE

9 bis et 9 ter rue de Verdun

Étiquette énergétique : de F à D

04 - CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS

56 A, B, C rue Jean Moulin

Étiquette énergétique : de E à D

05 - CLOYES-LES-3-RIVIÈRES

2 bis et 2 ter rue Saint-Michel

Étiquette énergétique : de D à C

06 - COURVILLE-SUR-EURE

1 rue du Parc
et 5, 7 et 9 allée François de Béthune

Étiquette énergétique : de F et G à C

16 rue du Parc, 1 et 3 allée François
de Béthune et 1, 2 et 3 rue de l'Étang

Étiquette énergétique : de D à C

1, 3, 5 et 7 rue du Château
et 10, 12 et 14 allée François de Béthune

Étiquette énergétique : de D à C

07 - ÉPERNON

7 et 8 cité Saint-Denis

Étiquette énergétique : de G à C

1 à 6 rue de la Cité Saint-Denis
et 31, 31 bis, 33 et 33 bis rue Saint-Denis

08 - ILLIERS-COMBRAY

Résidence de la Fontaine

Étiquette énergétique : de F à C

09 - JANVILLE

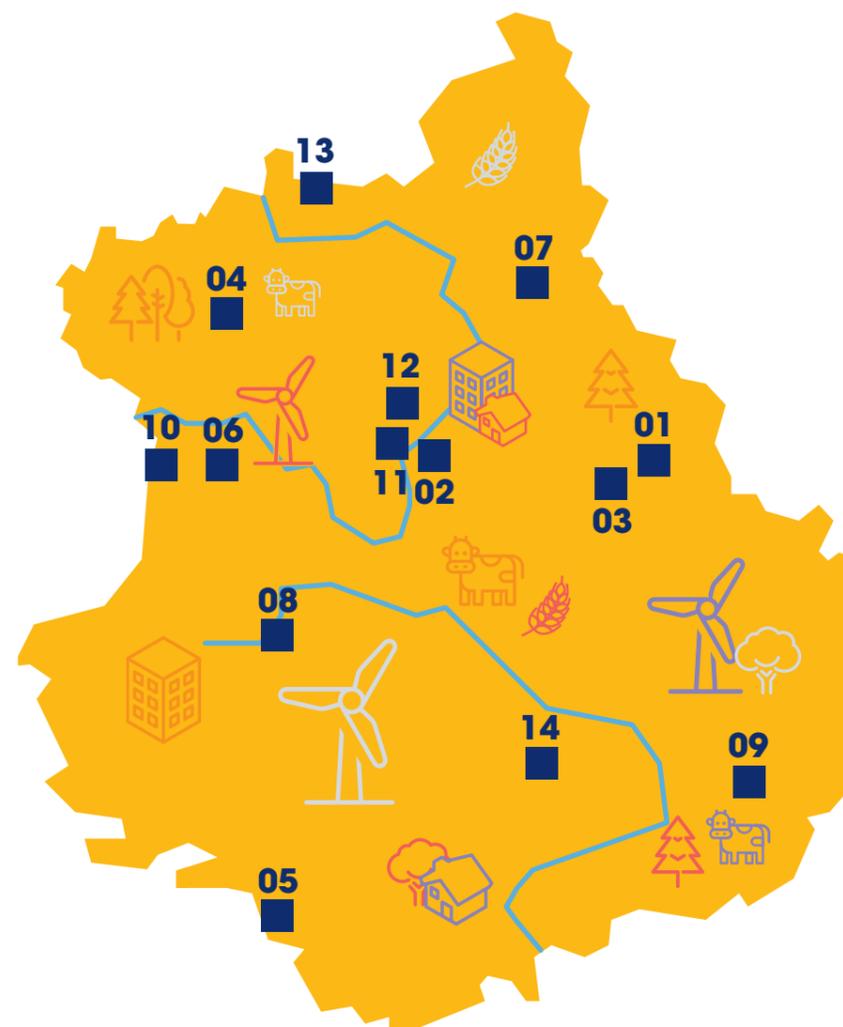
La Grange au Sel

Étiquette énergétique : de F à C

10 - LA LOUPE

Rues Jules Ferry et de la Bruyère

Étiquette énergétique : de E à C



11 - LUCÉ

2 à 14 place des Arcades

Étiquette énergétique : de E à C

12 - MAINVILLIERS

1 à 12 rue Pierre Brossolette

Étiquette énergétique : de E à C

11 à 17 rue Jean Jaurès

Étiquette énergétique : de D à C

13 - SAINT-RÉMY-SUR-AVRE

Rue des Fleurs

Étiquette énergétique : de G à C

22, rue John Kennedy

Étiquette énergétique : de D à C

14 - SANCHEVILLE

12 à 18 et 12 bis à 18 bis rue Jean Moulin

Étiquette énergétique : de G à C

20 à 30 rue Jean Moulin

Étiquette énergétique : de G à C

ET AUSSI 90 PAVILLONS RÉPARTIS SUR 15 COMMUNES

Alluyes, Ardelles, Arrou, Auneau, Brezolles, Chatenay, Courville-sur-Eure, Dammarie, Friaize, Illiers-Combray, La Ferté-Vidame, La Ferté-Villeneuil, Lannery, Orgères-en-Beauce, Thiron-Gardais

Les modes de chauffage actuels sont divers : bois, électricité, gaz naturel, gaz bouteille, électricité, fuel, comme les étiquettes DPE : D, E, F et G.

Les futures étiquettes seront B, C et D.



FOCUS...

Les Arcades à Lucé

Immeuble construit en 1985. 89 logements du type 1 Bis au Type 6 avec des commerces et associations en rez-de-chaussée. Chauffage et eau chaude individuels-électriques.

Classe énergétique actuelle : E - Objectif C.

Les études sont en cours de finalisation avant d'engager la phase de présentation du projet aux locataires, et de concertation avec eux. Il y aura un vote dans le cadre d'un Accord Collectif Local (ACL).

Interview d'une locataire : Raymonde.

« Il y a besoin de travaux parce qu'il y a des soucis lorsqu'il pleut beaucoup ou qu'il fait froid. J'ai 80 ans et je paie environ 1 500 € d'électricité par an. Même si j'ai eu le chèque énergie de 194 €, je fais très attention à ma consommation, et encore plus depuis que mes revenus ont diminué avec le décès de mon mari. »



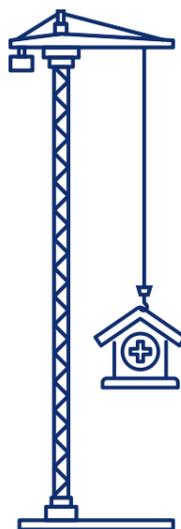
Vu dans la presse !

Retour sur les projets d'Habitat Eurélien parus dans la presse



Démolition de la « Banane » à Mainvilliers

← Écho Républicain du 23/02/2022



MAINVILLIERS

Un nouveau cabinet médical va ouvrir

Michèle Bonhoux, la maire de Mainvilliers et conseillère régionale, a inauguré, mercredi, le cabinet médical, situé au 2, rue de Boisville. Julien Cotte, président du conseil de l'Ordre des médecins d'Eure-et-Loir, Denis Gelez, directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Philippe Bléty, directeur général de l'Habitat eurélien, et Céline Védie, chef de projet du plan santé au Conseil départemental, ont participé à cet événement.

Dans quelques semaines, deux médecins généralistes et un infirmier rejoindront le cabinet médical. La création de cette structure a été possible grâce au travail mené avec l'Habitat eurélien. « De nombreux Mainvillois n'ont pas de médecins référents et doivent parcourir des kilomètres pour être reçus », déplore Michèle Bonhoux.

« Aider à la bonne santé des habitants » : Cette ouverture ne permettra pas de couvrir tous les besoins de santé des habitants, mais y contribuera. La politique de ré-



RUBAN. Les partenaires ont procédé à l'inauguration du cabinet médical, situé rue de Boisville.

duction des dépenses de santé, depuis trente ans, a fortement mis à mal notre système de soins. » Philippe Bléty, directeur général de l'Habitat eurélien, souligne : « En tant que propriétaire et investisseur, nous nous devons d'aider les collectivités à contribuer au bien-être et à la bonne santé des habitants. »

Éveline Lefebvre, vice-présidente au Conseil départemental d'Eure-et-Loir, a expliqué. « En 2021, le Département a été sollicité pour garantir la programmation d'Habitat eurélien, qui représente plus de 2,5 millions d'euros. Nous avons une politique volontariste autour de la santé, depuis 2010. »

INFO PLUS

Désert. 7,4 millions de Français vivent dans des déserts médicaux et 5,5 millions n'ont pas de généralistes référents.

Habitat Eurélien : partenaire de la Santé - Du sens à notre métier

← Écho Républicain du 14/03/2022



↑ Maison médicale de Mainvilliers



↑ Maison médicale de Saint-Rémy



↑ Maison médicale de Thiron-Gardais



↑ Maison de Santé de Champhol



↑ Maison de Santé de Thivars

Les Régies de Quartiers

Incontournables dans vos quartiers, retrouvez leurs actualités

Une Régie, c'est quoi ?

Une Association (Loi 1901) qui intervient localement dans un ou plusieurs quartier(s) considéré(s) comme prioritaire (QPV).

Son rôle

C'est d'abord une structure d'insertion par l'activité économique, qui embauche, forme, accompagne puis insère vers l'emploi ou une formation qualifiante des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du RSA, des travailleurs handicapés, des jeunes sans qualification.

Le rôle du bailleur ?

Participer au cercle vertueux : l'entreprise accueille les associations dans ses immeubles et leurs commandes des prestations (ménage, travaux...). Les associations avec ces financements accompagnent les habitants vers l'emploi et animent le quartier avec des activités. Les habitants utilisent les services des associations et du bailleur, et participent aux activités proposées par les associations.

À Mainvilliers Reconstruire Ensemble

Reconstruire Ensemble est au cœur du quartier Bretagne à Mainvilliers. La régie compte à ce jour 110 salariés dont 80 en transition professionnelle.

Créée en 2000, Reconstruire Ensemble obtient le label Régie des Quartiers en 2001. En 2003, l'association est conventionnée Atelier & Chantier d'Insertion. Elle reçoit l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) en 2019.

Elle porte 7 activités économiques :

Hygiène et propreté, espaces Verts, second œuvre du bâtiment (peinture et revêtements de sols en particulier), polyvalent (déménagement social, espace réemploi de mobilier, gestion des OM et des encombrants), salon de coiffure solidaire, activité de livraison du dernier kilomètre.



110 salariés

dont 80 en transition professionnelle



À Lucé - Effusion

Effusion est basée aux Arcades.

Elle a pour objet de participer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Lucé, en particulier au sein des QPV Bruxelles-Arcades-Béguines, et Maunoury - Vieux Puits - Paradis.

L'association propose des emplois de service (nettoyage, rénovation) aux habitants pour une évolution professionnelle (formation, coaching, stages en entreprise). Elle encadre les « jobs d'été » pour des jeunes de 18 à 25 ans, et anime des ateliers créatifs aux habitants adultes et enfants accompagnés : art plastique, tricot urbain, vannerie, ...

Effusion a créée et anime des jardins et des espaces partagés avec les habitants, notamment sur le secteur Maunoury.



Le PSLA

Le Prêt Social de Location-Accession de Location-Accession



Le Prêt Social de Location-Accession (PSLA) facilite la 1^{ère} accession à la propriété du ménage. Il loue d'abord le logement neuf, et verse une redevance. Le ménage peut ensuite devenir propriétaire de son logement à un tarif préférentiel et bénéficier d'aides. Habitat Eurélien propose cette possibilité à ses locataires depuis 2017.

Habitat Eurélien ne s'arrête pas là et de nouveaux programmes d'accession à la propriété vont être lancés !

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service concerné !

Karim Zobiri

☎ 02 37 20 37 94

☎ 06 22 07 96 94

✉ karim.zobiri@habitat-eurelien.fr

La parole à...

Alexandra et Nicolas, jeune couple, primo accédant : ils ont signé leur premier CDI l'année dernière et acheté leur logement PSLA en février dernier. Un beau parcours...

Habitat Eurélien : Comment avez-vous trouvé le projet ?

Par le panneau publicitaire proche de l'école Henri Ramolet à Luisant, on habitait déjà en agglomération.

Comment se sont passées les démarches pour obtenir votre financement ?

À vrai dire, on a bien senti que le PSLA n'était pas bien maîtrisé par tous les établissements bancaires. Mais après avoir bien exposé le dispositif auprès de notre banque, nous avons eu un accord de prêt sans problème.

Comment avez-vous vécu la phase locative ?

Très bien ! Nous avons été accompagné dès la signature du bail PSLA jusqu'à la signature de l'acte de vente. Habitat Eurélien a toujours été disponible pour répondre à toutes nos interrogations.

Est-ce que vous recommanderiez le dispositif PSLA dans votre entourage ?

C'est déjà fait ! On en parle régulièrement autour de nous. Nous étions tous les deux jeunes diplômés et le mécanisme pour devenir propriétaire était parfaitement adapté à nos souhaits et besoins.

Zoom sur... Les travaux d'enrobés



↑ Avant les travaux rue Pasteur/Huet à Voves

AUNEAU

- 📍 12 et 14 rue Jules Ferry
- 📅 Études en cours



↑ Après les travaux rue Pasteur/Huet à Voves

- 📍 20 et 22 rue du M^ol Leclerc
- 📅 Études à lancer

BROU

- 📍 4 rue Saint-Romain
- 📅 Travaux à débiter
- 📍 2, 4 rue du Dr Rabourdin
- 📍 43, 45, 49 rue Pont Mousson
- 📅 Études à lancer

LÈVES

- 📍 8 allée des Charmes
- 📅 Études à lancer

MAINVILLIERS

- 📍 32, 34, 40 à 44 rue E. Zola
- 📅 Études à lancer

SAINT-RÉMY-SUR-AVRE

- 📍 22, rue Kennedy
- 📅 Études en cours
- 📍 4 et 4 bis rue du G^ol de Gaulle
- 📅 Études à lancer
- 📍 2 et 4, rue Pasteur
- 📅 Études à lancer

VOVES

- 📍 1 et 3 rue Pasteur
- 📍 28 et 30 rue François Huet
- 📅 Travaux en cours
- 📍 17 et 19 rue Maurice Violette
- 📍 2 à 12 rue du G^ol de Gaulle
- 📍 8 et 10 rue Saint-Lubin
- 📅 Travaux en cours
- 📍 17 et 19 rue Maurice Violette
- 📅 Études à lancer

1 057 logements

4,5 M €

pour des travaux de résidentialisation et d'aménagement extérieurs, de création et réfection de parkings et enrobés, cheminements extérieurs / piétons



↑ Après les travaux impasse Finistère à Lucé

JANVILLE

- 📍 1 à 7 résidence de la Grange au Sel
- 📅 Études en cours

LUCÉ

- 📍 Résidence Charles Brune
- 📍 11 à 23 rue E. Maussibot
- 📍 1 et 3 rue Victor Hugo
- 📅 Études en cours
- 📍 1 ter, 3, 5 et 5 bis rue de la République
- 📅 Études en cours
- 📍 3, 7, 8, 10 rue des Écoles
- 📍 12, 21, 23 rue A. Wagnier
- 📅 Études en cours
- 📍 7 et 9, 16 à 22 rue G. Clémenceau
- 📅 Études à lancer
- 📍 Résidence Maunoury
- 📅 Études à lancer
- 📍 Residence Les Vauroux
- 📅 Études à lancer

Troubles de voisinage Parlez-en à vos voisins !

Un trouble de voisinage, c'est un comportement abusif qui cause un dommage à un ou plusieurs voisins.

Les auteurs de troubles ne se rendent pas toujours compte qu'ils sont bruyants ou gênants. Leur signaler les aidera peut-être à en prendre conscience. C'est une étape importante et cette démarche peut résoudre votre problème rapidement.

Si vos tentatives d'explication auprès du voisin indélicat ont échoué,

nous vous conseillons de collecter des preuves, des témoignages pour réaliser une main courante ou un dépôt de plainte auprès des services compétents (police-gendarmerie).

Vous pouvez également prévenir Habitat Eurélien par courrier, en indiquant vos coordonnées (identité et adresse), celles du fauteur de troubles (au minimum le nom), la date et le détail des faits constitutifs des troubles. Ces éléments sont indispensables pour pouvoir agir et faire cesser les troubles.



RAPPEL

Les modalités de paiement



Le moyen de paiement recommandé est le prélèvement automatique. Simple, gratuit et sans contrainte, Habitat Eurélien vous laisse le choix entre 4 dates de prélèvement : le 5, le 10, le 15 et le 30 de chaque mois. Demandez un formulaire à l'accueil ou téléchargez-le sur notre site internet.

Si vous réglez par chèque

Libellez vos chèques à l'ordre d'Habitat Eurélien.

Si vous réglez par virement

Sur demande, les coordonnées bancaires d'Habitat Eurélien vous seront adressées. Il sera impératif d'indiquer votre numéro de dossier dans le libellé de votre virement.

Si vous réglez en espèces

Le règlement en espèces s'effectuera à la borne de paiement express située à l'entrée d'Habitat Eurélien

Vous pouvez aussi régler par carte bleue, Internet, téléphone ou prélèvement automatique.

UNE DIFFICULTÉ FINANCIÈRE ?

Prenez contact avec l'un de nos 5 conseillers sociaux à votre disposition, des solutions existent !

contact_gl@habitat-eurelien.fr



Vos avis d'échéance par mail

Un geste pour la planète !

En plus de l'amélioration de la qualité énergétique de vos logements, Habitat Eurélien souhaite poursuivre son engagement dans la **préservation de la planète. Depuis le 1^{er} janvier 2018, nous vous offrons la possibilité de recevoir vos avis d'échéance par mail.**

Pour ce faire, nous vous demandons de remplir le coupon à droite et de nous le retourner soit par mail à l'adresse suivante : jedematerialise@habitat-eurelien.fr ou par courrier à **Habitat Eurélien - Service Gestion Locative - 6, rue Jean Perrin - 28300 Mainvilliers.**

Vous avez toujours la possibilité de demander l'arrêt de cet envoi dématérialisé à tout moment en adressant une demande par mail ou courrier aux adresses citées ci-dessus.

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Habitat Eurélien ayant pour finalités le traitement de l'envoi de l'avis d'échéance par voie électronique. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre bail.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données, DPO - Habitat Eurélien, 6 rue Jean Perrin 28300 Mainvilliers.



Je soussigné.e

.....

N° de dossier locataire

Demeurant à

.....

Autorise Habitat Eurélien à m'envoyer mes avis d'échéance par mail à l'adresse suivante :

.....

@

Fait à Le

Signature :

* Coupon à l'attention du service Gestion locative (quittancement).

